

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le **23 JUL 2026**

DECRET N° 26-087 / PR

Chargeant la Ministre HASSANE ALFEINE YASMINE, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°26-030/PR du 05 février 2026 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre des Transports Maritimes et Aériens, **Madame HASSANE ALFEINE YASMINE**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani